Antarctique



Traité de l'Antarctique

L'objectif principal du traité est de s'assurer, dans l'intérêt de toute l'humanité, que l'Antarctique continuera à être employé exclusivement à des fins pacifiques et ne deviendra ni le théâtre ni l'enjeu de différends internationaux.

Seules les <u>activités pacifiques</u> sont autorisées en Antarctique.

Le traité établit un <u>cadre d'échange d'information</u>, <u>de personnel scientifique</u>, <u>d'observations et de données</u> concernant les activités réalisées par les signataires sur le continent.

Toute mesure de nature militaire et non pacifique y est interdite. Ainsi, l'usage des bases à des fins militaires est prohibé. La réalisation d'essais nucléaires est prohibée, tout comme « l'élimination » (dépôt) de déchets radioactifs.

L'Antarctique ne doit pas devenir le théâtre de différends.	→ On ne doit pas s'y disputer.
C'est un lieu d'échanges, de recherches, de manipulations et d'observations.	→ On s'y rend avec un but bien précis. (Activités en mathématiques, sur ordinateur)
C'est un lieu qu'il faut préserver. Il faut éviter toute pollution.	→ On fait le moins de bruit possible pour ne pas gêner la classe. (On peut chuchoter selon l'activité.)

Tout manquement à ces règles entrainera une exclusion temporaire, voir définitive s'il y a récidive.

